

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**UNIVERSITE EN ANGOUMOIS 2019 :
CONVENTION AVEC MONSIEUR MATTEO FERRARI**

Direction Proximité – Culture
LP / LRM
N° 2019-D-164

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,

VU, l'arrêté n° 76 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Guy ETIENNE, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre d'Université en Angoumois organisée par le service Pays d'art et d'histoire, est approuvée la convention passée entre Monsieur Matteo FERRARI domicilié rue Kefer 3/23 à Namur et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que Monsieur Matteo FERRARI donne une conférence intitulée « Mettre en signe la ville à la fin du Moyen-Age. Héraldique et emblématique dans l'espace urbain : l'exemple de Florence et de Poitiers » le 17 avril 2019 à 16h30 à l'auditorium de l'Alpha.

Article 3 – GrandAngouleme prendra en charge la prestation de Monsieur Matteo FERRARI à hauteur de 130 €, les frais de déplacement, l'hébergement pour une nuit dans la limite de 75 € ainsi que le déjeuner le jour de la conférence.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 avril 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06/05/2019**
Publié ou notifié,
Le **07/05/2019**